

# CONTROLE DE LEGALITE DES ACTES RELATIFS AU PERSONNEL

## Références :

- ✓ Pour les communes : art L 2131-1, L 2131-2, L 2131-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT)
- ✓ pour les établissements publics communaux : art L 2131-12 du CGCT
- ✓ pour les départements : art L 3131-1 et s. du CGCT
- ✓ pour les régions : art L 4141-1 et s. du CGCT
- ✓ pour les EPCI : art 5211-3 du CGCT

L'ordonnance n° 2009-1401 du 17 novembre 2009 portant simplification de l'exercice du contrôle de légalité (JO du 18 novembre 2009) allège encore un peu plus la liste des actes relatifs à la gestion des ressources humaines soumis à l'obligation de transmission au contrôle de légalité.

Les nouvelles règles sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Le régime de transmission des actes relatifs au personnel est identique pour les communes, les EPCI, les départements et les régions.

**TABLEAUX RECAPITULATIFS DES ACTES RELATIFS AU PERSONNEL  
SOU MIS A L'OBLIGATION DE TRANSMISSION**

<b>AGENTS TITULAIRES</b>		
<b>TYPE D'ACTES</b>	<b>OBLIGATION DE TRANSMISSION</b>	<b>SANS OBLIGATION DE TRANSMISSION</b>
<b>NOMINATION</b>		
Délibération portant sur la création/suppression d'emploi	X	
Recrutement direct ou nomination suite à concours (stagiaire TC ou TNC)	X	
Recrutement par voie de mutation	X	
Recrutement sur un emploi réservé	X	
Recrutement par voie de détachement (y compris pour stage)	X	
Renouvellement de détachement		X <sup>(1)</sup>
Fin de détachement		X
Nomination suite à promotion interne	X	
Liste d'aptitude promotion interne	X	
Intégration suite à détachement		X
Intégration directe	X	
Intégration dans un cadre d'emplois (loi Sapin, emplois spécifiques...)	X	
Détachement sur un emploi de direction, de cabinet, fonctionnel	X	
Nomination régisseur		X

*(1) Sous réserve de confirmation ministérielle*

AGENTS TITULAIRES		
TYPE D'ACTES	OBLIGATION DE TRANSMISSION	SANS OBLIGATION DE TRANSMISSION
<b>CARRIERE ET POSITIONS ADMINISTRATIVES</b>		
Prolongation de stage		X
Titularisation (TC, TNC ou travailleur handicapé)		X
Avancement d'échelon		X
Avancement de grade (arrêté)		X
Tableau d'avancement		X
Délibération fixant le ratio d'avancement de grade		X
Reclassement ou intégration dans un grade (suite aux réformes C, B et A)		X
Congés pour indisponibilité physique (CMO, CLM, CLD, accident, ...)		X
Congé bonifié		X
Délibération instaurant le compte épargne temps	X	
Congé de présence parentale		X
Congé de formation professionnelle		X
Congé pour formation syndicale		X
Congé de formation de cadres et d'animateurs pour la jeunesse		X
Congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie		X
Congé de représentation (pour siéger comme représentant d'une association, d'une mutuelle, etc.).		X
Congé parental / Prolongation / Réintégration à l'issue		X
Disponibilité (pour tout motif y compris d'office) / Prolongation / Réintégration		X
Mise à disposition (arrêté individuel <b>et</b> convention - octroi et renouvellement) auprès : <ul style="list-style-type: none"> <li>- des organismes contribuant à la mise en œuvre d'une politique de l'État, des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics administratifs,</li> <li>- d'une organisation internationale intergouvernementale,</li> <li>- d'un État étranger.</li> </ul>	X	
Mise à disposition auprès d'une organisation syndicale (arrêté et convention)	X	
Autres cas de la mise à disposition (arrêté et convention)		X
Détachement vers une autre administration ou collectivité (y compris pour stage) / Renouvellement / Fin et/ou réintégration dans la collectivité		X
Mise en position hors cadre		X
Sanctions disciplinaires y compris la révocation et mise à la retraite d'office		X
<b>TEMPS DE TRAVAIL</b>		
Délibération fixant la durée du travail	X	
Délibération fixant les modalités du temps partiel	X	
Temps partiel (de droit, sur autorisation ou thérapeutique)		X
Renouvellement de temps partiel		X
Absences pour activités syndicales (décharges, autorisations spéciales d'absence)		X

AGENTS TITULAIRES		
TYPE D'ACTES	OBLIGATION DE TRANSMISSION	SANS OBLIGATION DE TRANSMISSION
<b>REMUNERATION / AVANTAGE EN NATURE / FRAIS DE DEPLACEMENT</b>		
Délibération fixant le régime indemnitaire dans la collectivité	X	
Régime indemnitaire (arrêté individuel)		X
NBI (arrêté individuel)		X
Délibération relative aux frais de déplacement	X	
<b>FIN DE CARRIERE</b>		
Retraite		X
Retraite pour invalidité (à la demande de l'agent)		X
Mise à la retraite d'office pour invalidité (retraite anticipée)		X
Mise à la retraite d'office pour faute (sanction du 4 <sup>ème</sup> groupe, retraite anticipée)		X
Cessation progressive d'activité		X
Congé de fin d'activité		X
Révocation (sanction du 4 <sup>ème</sup> groupe ou licenciement <i>pour faute</i> (stagiaire ou titulaire)		X
Radiation des cadres/Licenciement <i>autre que pour faute</i> :  <u>Stagiaire</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- insuffisance professionnelle,</li> <li>- perte des droits civiques,</li> <li>- suppression d'emploi,</li> <li>- inaptitude physique,</li> <li>- abandon de poste,</li> <li>- démission,</li> <li>- décès de l'agent.</li> </ul> <u>Titulaire</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- insuffisance professionnelle,</li> <li>- perte des droits civiques,</li> <li>- suppression d'emploi (après 3 refus d'offres d'emploi pendant la prise en charge),</li> <li>- inaptitude physique,</li> <li>- atteinte de la limite d'âge,</li> <li>- abandon de poste</li> <li>- refus de 3 postes en cas de réintégration après disponibilité,</li> <li>- démission,</li> <li>- décès de l'agent.</li> </ul>		X
Radiation des effectifs suite à mutation (acceptation d'une mutation)		X
Radiation des effectifs suite à l'intégration directe		X

<b>AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC</b>		
<b>TYPE D'ACTES</b>	<b>OBLIGATION DE TRANSMISSION</b>	<b>SANS OBLIGATION DE TRANSMISSION</b>
<b>RECRUTEMENT</b>		
Recrutement sur emploi permanent par CDD (arrêté ou contrat)	X	
Recrutement d'un travailleur handicapé (avant titularisation)	X	
Recrutement dans le cadre du PACTE (avant titularisation)	X	
Contrat pour besoin saisonnier / Renouvellement		X
Contrat pour besoin occasionnel / Renouvellement		X
CDI (renouvellement de CDD ou transformation d'un CDD ; contrat assimilé à un nouvel engagement)	X	
Renouvellement de CDD	X	
Avenants aux contrats de recrutements		X
Recrutement d'un vacataire		X
Délibération relative au recrutement de droit privé (préalable aux contrats)	X	
Contrats de recrutement de droit privé (apprentissage, contrat Unique d'Insertion (CUI), adultes-relais)		X
<b>CONGES / SANCTIONS / DUREE DE TRAVAIL</b>		
Temps partiel (octroi et renouvellement)		X
Maladie (ordinaire, grave maladie)		X
Accident du travail/Maladie professionnelle		X
Congé maternité, paternité, pour adoption		X
Congé non rémunéré pour adoption		X
Congé parental		X
Congé de présence parentale		X
Congé pour événements familiaux, convenances personnelles, pour élever un enfant de moins de 8 ans ou exigeant des soins continus, pour créer ou reprendre une entreprise		X
Congé de formation professionnelle		X
Congé de formation de cadres et d'animateurs pour la jeunesse		X
Congé pour formation syndicale		X
Congé de représentation (pour siéger comme représentant d'une association, d'une mutuelle, etc.).		X
Congé sans traitement pour inaptitude pour raisons de santé (à l'issue d'un congé maladie, maternité, etc.)		X
Sanctions disciplinaires sauf licenciement		X
<b>FIN DE CONTRAT OU D'ENGAGEMENT</b>		
Non-renouvellement CDD		X
Licenciement disciplinaire	X	
Licenciement suite à CDD	X	
Licenciement suite à CDI	X	
Licenciement suite à contrat pour besoin saisonnier		X
Licenciement suite à contrat pour besoin occasionnel		X